

**LE 1<sup>er</sup> AVRIL 2019**

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE**

Assemblée ordinaire du conseil municipal de Hatley, tenue au 2100, route 143, Hatley (Québec), lundi le 1<sup>er</sup> avril 2019 à 19 h, présidée par M. Denis Ferland, maire et à laquelle assistent les conseillers suivants :

M. Éric Hammal, M. Guy Massicotte et M. Gilles Viens et les conseillères Mme Lucie Masse, Mme Hélène Daneau et Mme Chantal Montminy.

M. André Martel, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre l'assemblée devant 3 citoyens.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution  
2019-054**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Le point divers reste ouvert.

**ORDRE DU JOUR**  
De l'assemblée du 1<sup>er</sup> avril 2019

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 mars 2019

**4. CORRESPONDANCE**

4.1 Correspondance générale

**5. ADMINISTRATION**

5.1 Nomination des préposés à l'émission des certificats d'usagé

5.2 Dépôt du rapport financier de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi

5.3 Renouvellement de l'assurance groupe – Groupe SFGT

5.4 Nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux – saison 2019

**6. TRANSPORT – VOIRIE**

6.1 Appel d'offre pour l'achat d'un camion

6.2 Achat de radio portatif pour le service de voirie

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

7.1 Entériner la dépense pour les travaux d'affaiblissement sur la rivière Tomifobia

7.2 Demande d'aide financière pour l'affaiblissement de la glace sur la rivière Tomifobia – Ministère de la Sécurité publique

**8. URBANISME**

8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en mars 2019

8.2 Attribution d'un numéro d'immeuble - lot 4 666 138 sur la rue Meadow (route 208 est)

8.3 Attribution d'un numéro d'immeuble - lot 4 665 953 chemin Kent

**9. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 9.1 Dépôt du rapport financier de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC)
- 9.2 Adoption du Règlement d'emprunt 2019-001 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC)

**10. LOISIRS et CULTURE**

- 10.1 Aucun

**11. FINANCES**

- 11.1 Rapport de délégation de compétence
- 11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer
- 11.3 Dépôt de l'état de fonctionnement au 31 mars 2019

**12. DIVERS**

- 12.1 Ajout

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

**Adopté à l'unanimité.**

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 4 mars 2019**

**Résolution  
2019-055**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 4 mars 2019 soit adopté tel quel.

**Adopté à l'unanimité.**

**4 CORRESPONDANCE**

**4.1 Correspondance générale**

Le directeur général dépose un bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

**5 ADMINISTRATION**

**5.1 Nomination des préposés à l'émission des certificats d'usagé**

**Considérant** que le Règlement concernant la protection du lac Massawippi et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées prévoit la nomination de préposés ;

**Considérant** que la municipalité doit par résolution nommer ses préposés ;

**Résolution  
2019-056**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu de nommer Mme Christine Roy, Mme Sophie L'Ecuyer, M. Justin Doyle et M. André Martel au titre de préposé à l'émission des certificats d'usager ;

Que M. André Martel soit nommé au titre de préposé chargé de l'application du règlement numéro 2019-01

**Adopté à l'unanimité.**

**5.2 Dépôt du rapport financier de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi**

**Résolution  
2019-057**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu d'entériner le dépôt du rapport financier de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi tel que déposé au Ministère des Affaires municipales et de l'occupation de territoire. Le résultat pour l'année 2018 est un déficit de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 7 417 \$.

**Adopté à l'unanimité**

### **5.3 Renouvellement de l'assurance groupe – Groupe SFGT**

**Résolution  
2019-058**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu de procéder au renouvellement de l'assurance collective avec les Services financiers G. Thibeault (2010) Inc. L'augmentation des primes est de 67,4 % à compter d'avril 2019.

**Adopté à l'unanimité**

### **5.4 Nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux – saison 2019**

**Attendu** que la MRC de Memphrémagog et la municipalité de Hatley ont convenu d'une entente intermunicipale relative à la patrouille nautique sur le lac Massawippi et la rivière Tomifobia;

**Attendu** que les patrouilleurs nautiques, William Massé, Félix Cournoyer, Audrey Boulanger, Guillaume Dubé, Mélodie Dugrenier et William Giard, sont embauchés pour la saison 2019 pour assurer notamment :

- l'application des ententes de délégation de compétence et des ententes de services avec la MRC de Memphrémagog sur le lac Massawippi et la rivière Tomifobia;
- l'application des règlements édictés en conformité avec la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada;
- l'application, entre autres et non limitativement, des règlements suivants, à savoir :
  - Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments
  - Règlement sur les petits bâtiments
  - Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance
  - Règlement sur les bouées privées
  - Règlement concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes

**Attendu** que chacune des municipalités riveraines doit nommer les patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, par résolution, aux fins d'application des règlements cités;

**Résolution  
2019-059**

Il est proposé par la conseillère Hélène Daneau, et résolu que les patrouilleurs nautiques, William Massé, Félix Cournoyer, Audrey Boulanger, Guillaume Dubé, Mélodie Dugrenier et William Giard, soient nommés inspecteurs municipaux, aux fins d'application des règlements énumérés ci-dessus, pour la période du 1er mai au 31 octobre 2019.

**Adopté à l'unanimité**

## **6 TRANSPORT – VOIRIE**

### **6.1 Appel d'offre pour l'achat d'un camion**

**Considérant que** l'état du camion de voirie qui nécessiterait une dépense importante pour la réparation de la carrosserie ;

**Considérant que** le camion est un 2009 ;

**Considérant** la valeur résiduelle du camion ;

**Résolution  
2019-060**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu d'autoriser le directeur général à préparer et de procéder l'envoi d'un appel d'offre sur invitation pour le remplacement du camion de voirie.

**Adopté à l'unanimité.**

## **6.2 Achat de radio portatif pour le service de voirie**

**Résolution  
2019-061**

Il est proposé par la conseillère Lucie Masse, et résolu d'autoriser l'achat de radio portatif pour le service de voirie au coût de 1 644.94 \$, plus taxes auprès de Brunelle Électronique de Coaticook.

**Adopté à l'unanimité.**

## **7 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **7.1 Entériner la dépense pour les travaux d'affaiblissement sur la rivière Tomifobia**

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à l'affaiblissement de la glace sur la rivière Tomifobia suite au rapport d'analyse du couvert de glace;

**Résolution  
2019-062**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'entériner la dépense de 18 000 \$, plus taxes afin de procéder au forage sur la rivière Tomifobia. Les travaux ont été exécutés le samedi 9 mars par la compagnie Hydro Météo.

**Adopté à l'unanimité.**

### **7.2 Demande d'aide financière pour l'affaiblissement de la glace sur la rivière Tomifobia – Ministère de la Sécurité publique**

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à l'affaiblissement de la glace sur la rivière Tomifobia;

**ATTENDU QUE** le Ministère de la Sécurité publique offre un support financier de 50% des coûts pour cette intervention de prévention;

**Résolution  
2019-063**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammad, et résolu d'autoriser le directeur général à déposer une demande d'aide financière auprès du Ministère de la Sécurité publique et à signer tout document relatif à cette demande.

**Adopté à l'unanimité.**

## **8 URBANISME**

### **8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en mars 2019**

Le directeur général dépose le rapport cumulatif des émissions de permis pour la période terminant en mars 2019. Pour la période visée, aucun permis de construction et 1 permis de rénovation/modification pour un montant 40 000\$. Dans la catégorie garage et piscine, aucun permis n'a été émis. Dans la catégorie diverse, 1 permis a été émis.

### **8.2 Attribution d'un numéro d'immeuble - lot 4 666 138 sur la rue Meadow (route 208 est)**

**CONSIDÉRANT** que sans numéro d'immeuble, un résident ne peut avoir accès aux services de communication tels que le téléphone et/ou l'électricité ;

**CONSIDÉRANT** la distance actuelle entre les résidences existantes ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est essentiel d'attribuer des numéros d'immeubles dans un ordre numérique afin d'optimiser les délais de réponse pour les services d'urgence ;

**Résolution  
2019-064**

Il est proposé par la conseillère Hélène Daneau, et résolu d'attribuer le numéro d'immeuble 51 au lot 4 666 138 situé sur la rue Meadow.

Une lettre sera transmise au propriétaire dans le but de l'informer.

La municipalité avisera les services d'urgence et procédera à l'installation d'une plaque réfléchissante portant le numéro d'immeuble, à l'entrée du dit lot.

**Adopté à l'unanimité.**

### **8.3 Attribution d'un numéro d'immeuble - lot 4 665 953 chemin Kent**

**CONSIDÉRANT** que sans numéro d'immeuble, un résident ne peut avoir accès aux services de communication tels que le téléphone et/ou l'électricité ;

**CONSIDÉRANT** la distance actuelle entre les résidences existantes ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est essentiel d'attribuer des numéros d'immeubles dans un ordre numérique afin d'optimiser les délais de réponse pour les services d'urgence ;

#### **Résolution 2019-065**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'attribuer le numéro d'immeuble 48 au lot 4 665 953 situé sur le chemin Kent.

Une lettre sera transmise au propriétaire dans le but de l'informer.

La municipalité avisera les services d'urgence et procédera à l'installation d'une plaque réfléchissante portant le numéro d'immeuble, à l'entrée du dit lot.

**Adopté à l'unanimité.**

## **9 HYGIÈNE DU MILIEU**

### **9.1 Dépôt du rapport financier de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC)**

#### **Résolution 2019-066**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu d'entériner le dépôt du rapport financier de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) tel que déposé au Ministère des affaires municipales et de l'occupation de territoire. Le résultat pour l'année 2018 est un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 55 162 \$.

**Adopté à l'unanimité.**

### **9.2 Adoption du Règlement d'emprunt 2019-001 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC)**

## **RÈGLEMENT D'EMPRUNT #2019-001**

**Règlement d'emprunt relatif au financement des travaux pour l'agrandissement des bureaux administratifs et du garage incluant les études préliminaires au montant maximal de 535 000\$**

---

**ATTENDU** que ce règlement fait suite à la volonté de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook de procéder aux travaux d'agrandissements des bureaux administratifs et du garage;

**ATTENDU** que les coûts reliés à l'agrandissement des bureaux administratifs et du garage, incluant les études préliminaires sont estimés à cinq cent trente-cinq mille dollars (535 000 \$);

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 9 janvier 2019 ;

**QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ**, par le règlement de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région de Coaticook, et il est, par le présent règlement portant le numéro 2019-001, décrété ce qui suit :

**Article 1 :** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2 :** Aux fins du présent règlement, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région de Coaticook est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas une somme de cinq cent trente-cinq mille dollars (535 000\$) pour les fins du présent règlement.

**Article 3 :** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région de Coaticook décrète un emprunt jusqu'à concurrence cinq cent trente-cinq mille dollars (535 000\$) remboursable sur une période de vingt-cinq (25) ans, incluant les études préliminaires, les frais incidents et les imprévus.

**Article 4 :** La dépense engagée relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt est répartie entre les municipalités membres de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région de Coaticook selon l'article 10 de l'entente intermunicipale en vigueur.

**Article 5 :** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le conseil de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région de Coaticook est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**Article 6 :** Le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région de Coaticook affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

**Article 7 :** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Résolution  
2019-067**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu d'adopter le Règlement #2019-001 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) relatif au financement d'un agrandissement des bureaux administratif et du garage incluant les études préliminaires au montant maximal de 535 000\$.

La période d'amortissement du prêt est de 25 ans, dont la quote-part de la municipalité de Hatley sera de 1,07 % ou 5 700\$. Une copie du Règlement est disponible au bureau de la RIGDSC durant les heures d'ouverture normales.

**Adopté à l'unanimité.**

**10 LOISIR ET CULTURE**

**10.1 Aucun**

**11 FINANCE**

**11.1 Rapport de délégation de compétence**

En conformité avec le règlement 2007-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétence, le directeur général dépose son rapport sur les dépenses qu'il a autorisées pour un montant de 863.18 \$.

**11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer**

**Considérant** que le directeur général dépose une liste des chèques émis depuis le 1<sup>er</sup> mars 2019;

**Résolution  
2019-068**

Il est proposé par la conseillère Lucie Masse, et résolu ;

De ratifier le paiement des salaires des employés pour le mois de mars 2019 du chèque 4543 au chèque 4565 pour un montant de 15 098,78 \$;

De ratifier le paiement des dépenses du chèque numéro 8567 au chèque 8610 pour un montant de 71 828,01 \$.

8567	EXPO D'AYER'S CLIFF	Commandite pour bottin	100,00 \$
8568	COMBEQ	Congrès 2019	712,85 \$
8569	HYDRO-QUEBEC	Éclairage de rue	311,54 \$
8570	HTCK	Essence camion	231,01 \$
8571	LUCIE MASSE	Remboursement de dépenses	46,14 \$
8572	SENTIER MASSAWIPPI	Aide financière	550,00 \$
8573	HYDRO-QUEBEC	Hôtel de ville, centre communautaire, etc.	2 404,06 \$
8574	INFOTECH	Achat d'une banque d'heure	494,39 \$
8575	9067-7295 QUÉBEC INC.	Contrat de déneigement 2018-2019	34 786,58 \$
8576	MRC MEMPHRÉMAGOG	Maintien des inventaires	323,00 \$
8577	MINISTRE DU REVENU	REMISES DE L'EMPLOYEUR	5 939,61 \$
8578	RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR	2 310,11 \$
8579	SPA ESTRIE	Facture d'avril	202,22 \$
8580	CNESST	Cotisation annuelle	761,76 \$
8581	SERVICE ENT. LUMIÈRE	Réparation de lumière	1 023,40 \$
8582	ENTREPRISE R BOISVERT	Contrat annuel	183,96 \$
8583	CONSEIL SPORT LOISIRS	Cotisation annuelle	70,00 \$
8584	BELL CANADA	Hôtel de ville, etc.	495,70 \$
8585	PAULINE DANSEREAU	Remboursement de dépenses	22,94 \$
8586	INFORMATIQUE ORFORD	configuration de courriel	93,41 \$
8587	BELL MOBILITÉ	Cellulaire de voirie	53,10 \$
8588	AQUA-PRO ÉLECTRIQUE	Cartouche pour filtration	113,83 \$
8589	NEOPOST	Contrat de service et timbres	1 182,64 \$
8590	GROUPE FINANCIER	REMISES DE L'EMPLOYEUR	552,05 \$
8591	MARCHÉ G PATRY	Café, lait et atelier	101,20 \$
8592	PORTE DE GARAGE RUEL	Réparation de la porte	252,92 \$
8593	TRANSPORTS TAYLOR INC.	Cueillettes de déchets, compostables et récup	6 476,10 \$
8594	CHERBOURG	Papier et produit de nettoyage	129,29 \$
8595	FINANCIÈRE BNC	Intérêt sur prêt	3 260,23 \$
8596	PEINTURE DANIEL LAROCHE	Peinture	96,81 \$
8597	ASTRAL INTERNET	Nom de domaine pour 5 ans	108,94 \$
8598	MARIO ST-PIERRE	Remboursement de dépenses	165,42 \$
8599	RESSOURCERIE FRONTIÈRES	Versement pour 2ième trimestre	2 701,34 \$
8600	ÉQUIP. BOB POULIOT	Contrat de photocopieur	607,10 \$
8601	BUREAU EN GROS	Papier et crayons	123,85 \$
8602	ANDRÉ MARTEL	Frais de déplacement	116,00 \$
8603	GROUPE ADE	Dégel de ponceaux	638,11 \$
8604	MRC DE COATICOOK	Cueillette de plastique agricole février	1 881,79 \$
8605	CENTRE SERVICE PARTAGÉS	Livre de signalisation	134,01 \$
8606	N4 MOBILE	Internet sans fil poste Bowen	236,71 \$
8607	RODEO AYER'S CLIFF	Commandite	431,16 \$
8608	PUROLATOR	Frais de transport	15,88 \$
8609	SAMANTHA PIGEON	Entretien ménager	282,85 \$
8610	FRANCOIS ROUILLARD	Entretien de la patinoire	1 104,00 \$

---

71 828,01 \$

**Adopté à l'unanimité.**

### **11.3 Dépôt de l'état de fonctionnement au 31 mars 2019**

Le directeur général dépose l'état de fonctionnement au 31 mars 2019.

## **12 DIVERS**

### **12.1 Ajout**

## **13 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un résident demande ce que représente, en dollars, l'augmentation de la prime d'assurance groupe. Le directeur général mentionne que cela équivaut à une augmentation de 900 \$.

Le résident demande si les patrouilleurs sont aussi autorisés à donner des contraventions sur la rivière Massawippi, puisque dans le règlement adopté pour la nomination des patrouilleurs, la rivière Massawippi n'est pas mentionnée. Le maire n'est pas en mesure de préciser si oui ou non les patrouilleurs peuvent intervenir, mais quoi qu'il en soit, les contrevenants sont interceptés à l'entrée du Lac. Le maire profite de l'occasion pour souligner qu'une sensibilisation accrue sera effectuée au courant de l'été concernant la moule zébrée, notamment avec les patrouilleurs de la MRC et de la SQ.

Le résident demande si la municipalité a reçu copie des notes sténographiques de son interrogatoire avec les avocats et les représentants du Ministère de l'Environnement dans le dossier où la municipalité est mise en cause au sujet de la cote des hautes eaux. Le maire précise que la municipalité n'a rien reçu et que nous n'étions pas au courant de cette rencontre de janvier dernier. Le résident s'offre de faire suivre les notes.

Le résident propose de travailler avec l'information contenue dans le PDCC où il y est indiqué que sur la rivière Tomifobia, il y a 3 barrages et un autre sur la rivière Niger. Il se demande si nous ne pourrions pas travailler en amont afin d'influencer le niveau du lac, afin de diminuer la probabilité des inondations au printemps. Le maire trouve l'intervention intéressante et va demander de l'information supplémentaire au sujet de ces barrages, de leur conception et de leur gestion.

Une citoyenne demande si l'affaiblissement de la glace faisait suite au mandat donné lors de la dernière assemblée qui consistait à analyser l'épaisseur de la glace. Le maire précise que oui puisqu'il y avait un couvert de glace de 40 cm sur la rivière Tomifobia et que cette intervention vise à diminuer la possibilité d'embâcle.

## **14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par le conseiller Eric Hammal, il est 19 h 28

---

Denis Ferland  
Maire

---

André Martel  
Directeur général/secrétaire-trésorier